

Résolutions | Strasbourg | 30.09.2023

Lors de sa réunion des 29 et 30 septembre 2023 à Strasbourg, le Parlement des Jeunes du Rhin Supérieur (JPO) a demandé à tous les Etats européens d'agir ensemble et avec détermination contre les violations des droits humains, compte tenu de la guerre d'agression russe en Ukraine, de la répression des protestations pacifiques en Iran ou de la gestion des nouveaux flux migratoires vers l'Europe. Parallèlement à ces revendications, le JPO demande à ce que la protection des droits humains soit davantage prise en compte au sein des États-nations européens, en particulier en France, en Allemagne et en Suisse, et propose différentes mesures pour leur mise en œuvre concrète.

Nous présentons ci-dessous les revendications du JPO, adoptées à la majorité par vote individuel des participants. Ces revendications sont en partie complétées par une justification (tirée des discussions).

BLOC 1 : Droits humains pour tous

- 1. Les besoins primaires comme le logement, l'alimentation, l'habillement devraient être garantis par la société : afin de garantir les droits humains.**
- 2. Le salaire minimum devrait être augmenté et un revenu de base devrait être créé, financé par une augmentation de l'impôt sur les droits de succession et un taux d'imposition maximal plus élevé. Les taux d'imposition devraient être harmonisés au sein des pays de l'UE afin d'éviter l'évasion fiscale.**

Justification : Dans nos pays industriels occidentaux dotés d'une économie capitaliste, les inégalités sociales ne cessent d'augmenter. Il est contraire à l'image que ces États se font d'eux-mêmes selon laquelle les droits humains s'appliquent à tous, puisque de nombreuses personnes touchées par la pauvreté ne peuvent de facto exercer tous leurs droits humains. C'est pourquoi il faut créer des conditions sociales qui correspondent réellement à la dignité humaine, par exemple en découplant les biens de base (logement, vêtements, aliments de base) des opérations spéculatives ou en introduisant un revenu de base inconditionnel et des salaires minimums plus élevés.

- 3. Une action ferme contre les graves violations des droits humains (comme celles commises par la Russie en Ukraine ou en Iran contre sa propre société), par exemple par le biais de sanctions, est judicieuse, mais les habitants de ces États ne doivent pas en faire les frais. Car si le peuple est trop accablé par les sanctions, ses droits humains seront à nouveau ignorés.**

BLOC 2 : protéger les droits des migrants

- 4. En ce qui concerne les nouveaux mouvements migratoires vers l'Europe, une répartition égale (par rapport au nombre d'habitants) des réfugiés entre les États membres devrait être imposée.**
- 5. Les droits humains fondamentaux, tels que le droit à la vie, au logement, à l'alimentation et au travail, ainsi que de meilleures mesures d'intégration, devraient être garantis pour tous les réfugiés, y compris à l'extérieur des frontières, où les conditions sont très mauvaises.**

6. Il devrait y avoir un programme éducatif, dans le cadre des cours d'histoire ou de géographie, sur les raisons migratoires et sur les droits des migrants. En outre, il faut attirer davantage l'attention des médias sur ce thème afin de sensibiliser la jeune génération.

Justification : La politique européenne actuelle en matière de réfugiés est en totale contradiction avec l'idée que les Etats membres se font du respect et de la défense des droits de l'homme. Il est problématique qu'il y ait un déséquilibre dans l'accueil des réfugiés et que l'Europe du Sud en accueille beaucoup plus que l'Europe du Nord. Afin d'éviter l'agitation de l'extrême droite, il vaut mieux informer sur les causes des mouvements migratoires. Il est nécessaire de trouver des alternatives aux reportages sensationnels et publicitaires, dans lesquels les réfugiés sont désignés comme boucs émissaires et peuvent finalement conduire à un mépris personnel de leur dignité humaine dans la vie quotidienne.

BLOCK 3 : Promouvoir l'application des droits des femmes et des enfants au niveau local.

7) Inciter les entreprises à traiter les femmes de manière égale au travail en instaurant des quotas de femmes.

8) Créer des points de contact au niveau local auxquels les femmes peuvent s'adresser lorsqu'elles se sentent traitées de manière injuste, opprimées ou victimes de violence.

9) Le Conseil européen devrait prendre position sur la situation des droits humains dans des pays comme l'Iran ou la Pologne, où les droits fondamentaux des femmes (par exemple le droit à l'avortement) ne sont pas respectés.

10) En ce qui concerne les droits des enfants, il faut davantage le promouvoir par l'éducation et la communication avec les différents groupes d'âge : Cela devrait commencer dès la maternelle et surtout à l'école primaire, où l'on devrait informer les enfants sur des thèmes spécifiques tels que les droits LGBTQ+, les droits sociaux fondamentaux, la discrimination et le racisme. Dans les écoles du secondaire, les jeunes devraient également pouvoir aborder des thèmes comme la violence domestique et être informés à ce sujet - quels pourraient être par exemple les indices ou les signes distinctifs.

Justification : Cela devrait servir à sensibiliser tout le monde et à aider notre entourage dans le cas où l'on observerait un comportement qui viole les droits humains. Les organisations d'aide relevant de la société civile pourraient également être impliquées afin que tous sachent à qui s'adresser en cas d'urgence.

11) Un centre d'accueil pour les personnes concernées par les violations des droits humains devrait être créé en tant que "Safe Space" et "Centre d'aide pour les droits humains". Ce centre devrait également fournir des conseils sur le droit à l'avortement, la violence sexuelle ainsi qu'un soutien psychologique. Les centres d'aide devraient toutefois se trouver dans les pays où ces droits (par exemple l'avortement) sont légaux afin que les habitants des pays où ces droits ne sont pas appliqués puissent s'y rendre. Ces centres pourraient également accueillir les réfugiés - particulièrement en zones frontalières.

12) Cette demande devrait être transmise au Conseil européen et au Conseil de l'Europe. Ces institutions devraient transmettre ces demandes à leurs Etats membres afin qu'ils mettent en place des centres d'aide.